

ORGANISATION DU SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

APRES LE 11 MAI :

Accueil du public :

-le matin de 9h à 12h00 pour les renseignements généraux, légalisations de signature, certificats de vie, délivrances de copie d'actes d'état civil

-l'après-midi de 13h30 à 17h30, permanence téléphonique du 01.64.75.80.00

Pas d'ouverture le samedi matin jusqu'à nouvel ordre

CNI/Passeport/Recensement citoyen :

-réception du public uniquement sur rendez-vous en priorisant les personnes qui doivent venir rechercher un document dans nos locaux et ceux dont nous avons annulés les rendez-vous (mars, avril, mai)

-prise de rendez-vous par téléphone 01.64.75.80.00 puis **touche 2**

-prise de rendez-vous par mail via l'adresse cni-pass@coulommiers.fr

Etat Civil :

-réception du public uniquement sur rendez-vous

(prise de rendez-vous au 01.64.75.80.00 puis **touche 1** l'après-midi uniquement ou par mail etat.civil.coulommiers@coulommiers.fr)

-**Le matin** : télétravail

-**L'après-midi** : permanence physique les lundi, mercredi et vendredi (public et professionnels)

Permanence téléphonique les mardi et jeudi après midi

Favoriser dans la mesure du possible les démarches en lignes :

- Pour les **demandes de logements sociaux** et les dossiers de renouvellement ceux-ci peuvent s'effectuer sur ce site : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

-Pour les demandes d'inscriptions (et de changement d'adresse) sur les **listes électorales** vous pouvez faire la démarche en ligne via le site du service public à cette adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

-Pour les **recensements citoyen** (qui doivent s'effectuer aux 16 ans de votre enfant), il est possible d'effectuer la démarche en ligne via le site du service public à cette adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

Pour les usagers n'ayant pas internet, le dossier de logement social, ou la demande d'inscription sur les listes électorales, sera à déposer dans la boîte à lettre extérieur (pas de réception pour ces démarches).